



VINGT-SIXIEME CONFERENCE REGIONALE POUR L'AFRIQUE

Luanda, Angola, 3-7 mai 2010

NOTE CONCEPTUELLE: Réunion parallèle – Les investissements dans l'agriculture

Date: mercredi 5 mai 2010

Horaire : 09h00 – 12h00

Lieu : Centre de Conférence BELLAS,

Luanda, Angola.

Au cours de la 26^{ème} Conférence Régionale de la FAO pour l'Afrique qui se tiendra à Luanda en Angola, du 3 au 7 mai 2010, la FAO en collaboration avec le gouvernement de la République angolaise et d'autres partenaires, organisera une réunion parallèle sur les investissements dans le secteur agricole en Afrique. Ces Conférences Régionales qui se tiennent tous les deux ans dans toutes les régions, ont pour objectif d'accorder une attention particulière et de haut niveau, aux problèmes particuliers des régions respectives ainsi qu'aux besoins prioritaires devant être pris en compte dans l'élaboration du Programme de Travail et du Budget de la FAO et par rapport aux objectifs de plus longue échéance prévus pour le long terme ; d'examiner les possibilités d'adaptation des objectifs politiques de l'Organisation aux besoins de la région en question; de se concerter d'une part, sur les moyens par lesquels les pays de la région pourraient contribuer eux-mêmes à résoudre leurs propres problèmes en utilisant leurs propres ressources et d'autre part, sur le volume et la nature de l'assistance extérieure dont ils ont besoin pour mettre en œuvre leurs programmes de développement alimentaire et agricole.

Cette année, eu égard aux effets dévastateurs de la crise alimentaire et financière qui a permis de réitérer l'importance de l'appui à l'agriculture, d'une part, et l'intérêt récent suscité par les investissements dans les terres arables dans nombreux pays africains, le thème général choisi pour la Conférence est : ***Des investissements dans l'agriculture pour assurer la sécurité alimentaire en Afrique.*** D'autres sujets prévus à l'ordre du jour de la Conférence pour cette année comprennent (a) l'appui à la mise en œuvre rapide du CAADP**[épeler] ; (b) les implications du changement climatique pour la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles en Afrique; (c) la flambée des prix des denrées et la sécurité alimentaire – menaces, opportunités et implications budgétaires pour l'agriculture durable et, (d) les défis et les opportunités liés à la production des biocarburants en Afrique.

Le faible niveau des investissements dans l'agriculture pendant des décennies a eu pour conséquence un bas niveau de productivité et la stagnation de la production dans de nombreux pays africains et a été identifié comme l'une des causes fondamentales de la crise alimentaire récente et des difficultés qu'ont ces pays à y faire face. Il faudrait chaque année des investissements supplémentaires de l'ordre de 21 milliards de dollars EU au moins (y compris 7 milliards de dollars venant du secteur public) pour que le secteur agricole des pays de l'Afrique sub-saharienne puissent atteindre leurs objectifs de réduction de la pauvreté et du taux de malnutrition. La capacité des pays africains à combler cet écart est limitée et le pourcentage de l'aide officielle au développement

alloué à l'agriculture a connu un déclin constant pendant des années et se situe en dessous de 5 pourcent. Les investissements étrangers directs ont par conséquent un rôle important à jouer dans le financement des investissements agricoles en Afrique.

Certains pays africains n'épargnent aucun effort pour attirer les investissements étrangers directs dans leur secteur agricole. Néanmoins, tout investissement international se doit nécessairement de contribuer au développement des pays bénéficiaires en termes de transfert de technologie, de création d'emplois et de relations transversales. Ces aspects bénéfiques ne sont pas automatiques: la formulation des contrats d'investissements et le choix des modèles d'activité doivent se faire avec grand soin. Des cadres législatifs et politiques appropriés doivent être mis en place. "La ruée vers la terre" tant proclamée, qui consiste à acheter ou à louer à bail des terres agricoles dans les pays africains pour la production alimentaire n'est qu'une des formes d'investissement, et l'une de celles qui ont le moins de chances de rapporter aux pays hôtes des bénéfices en matière de développement.

Il est important d'accorder une attention particulière à l'ampleur, à la nature et aux impacts des investissements internationaux et de documenter les bonnes pratiques du point de vue juridique et politique pour mieux informer aussi bien les pays bénéficiaires que les investisseurs. Les différentes formes d'investissement, autres que l'acquisition de la terre – notamment l'agriculture contractuelle, les systèmes intégrés de production et autres entreprises mixtes - qui sont beaucoup plus susceptibles de contribuer au développement des pays bénéficiaires doivent être évaluées et les bonnes pratiques encouragées. Pour que les investissements étrangers directs puissent effectivement aider à combler le manque d'investissement dans l'agriculture africaine, il est nécessaire que les objectifs des investisseurs soient en conformité avec les besoins des pays bénéficiaires en matière d'investissement. Les priorités d'investissement doivent être définies dans le cadre d'une stratégie claire et cohérente et des efforts faits pour identifier les mesures les plus efficaces à prendre pour assurer l'harmonie entre les capitaux, les opportunités et les besoins.

Un code de conduite international consensuel

Les risques perçus liés à l'acquisition massive des terres par les investisseurs étrangers sont telles qu'il a été réclamé de mettre en place un code de conduite international pour les réglementer. En l'absence de législations nationales rigoureuses et de contrats d'investissement équitables, un tel code pourrait mettre en évidence les intérêts du pays hôte et en même temps servir de guide aux investisseurs pour s'engager dans des investissements responsables sur le plan social. Un code de conduite volontaire basé sur des études exhaustives sur la nature, l'ampleur et les impacts des investissements étrangers et les bonnes pratiques dans les domaines de la législation et des politiques, pourrait servir de cadre de référence pour les législations nationales, les accords d'investissements internationaux, les initiatives de responsabilité sociale des entreprises au niveau mondial et les contrats individuels d'investissement.

Pour revêtir un caractère légitime et jouir d'un appui massif, l'élaboration d'un code de conduite volontaire exige la collaboration de toutes les parties intéressées, y compris les gouvernements, les organisations paysannes, les ONG, le secteur privé et la société privée en général. Un tel processus participatif prendra sûrement beaucoup de temps mais sans cela, il serait presque impossible de concevoir un code de conduite pratique et acceptable par tous. Les expériences ont montré que le processus même d'élaboration d'un code ou de directives a beaucoup de mérites, en ce sens qu'il aide à promouvoir des comportements responsables en termes d'investissement.

Récemment, la FAO, la CNUCED, le FIDA, l'OCDE et la Banque Mondiale ont conjointement initié une réflexion *sur un code de conduite volontaire pour les investissements internationaux responsables dans l'agriculture*. Ils ont identifié les sept principes fondamentaux ci-après, comme pouvant constituer la base de ce code de conduite :

- i. Les droits à la terre et aux ressources : les dispositions actuelles concernant les droits à la terre et aux ressources doivent être reconnues et respectées.
- ii. La sécurité alimentaire et le développement rural : Les investissements ne doivent pas compromettre la sécurité alimentaire et le développement rural, mais plutôt les renforcer.
- iii. La transparence, la bonne gouvernance et l'environnement propice : les processus d'acquisition de la terre et d'investissement doivent être transparents, contrôlés et empreints de sens de responsabilité de la part de toutes les parties prenantes.
- iv) La consultation et la participation : toutes les parties matériellement affectées doivent être consultées et les consensus dégagés de ces consultations dûment documentés et respectés.
- v) La viabilité économique et des investissements agro- industriels responsables : les projets doivent être économiquement viables, respecter l'état de droit, intégrer les bonnes pratiques du secteur et produire des résultats durables mutuellement bénéfiques.
- vi) La durabilité sociale : les investissements doivent produire des répercussions sociales et distributionnelles souhaitables et éviter d'aggraver le niveau de vulnérabilité.
- vii) La viabilité environnementale: l'impact environnemental doit être évalué et des mesures prises pour encourager l'utilisation judicieuse des ressources et pour réduire et mitiger les impacts négatifs.

La Réunion Parallèle

Objectifs :

- Délibérer, échanger des expériences et des idées et identifier les priorités politiques de même que les incitations, les bonnes pratiques en matière d'investissement et d'appui durables à l'agriculture africaine, les questions devant faire l'objet de recherche ultérieure et discuter du cadre général et des politiques d'investissement.
- Solliciter l'avis des participants sur la proposition concernant le code de conduite volontaire pour les investissements agricoles en Afrique et ses principes de base.

L'événement doit réunir des décideurs et d'autres représentants des gouvernements, des experts, des investisseurs, des prestataires de service, des responsables d'organisations

paysannes et d'autres parties prenantes qui s'intéressent vivement aux investissements dans le secteur agricole en Afrique. La rencontre fournira un forum pour échanger des informations, évaluer l'état actuel des connaissances en matière d'investissements récents, identifier les principaux enjeux et examiner les questions politiques et juridiques. Des études de cas sur l'impact des récents investissements internationaux dans le secteur agricole seront examinées. Les participants auront l'occasion de partager leurs idées et de faire des suggestions sur le code proposé et sa pertinence pour les gouvernements africains, les opérateurs de la société civile et du secteur privé. Le rapport de la réunion sera complété par d'autres activités connexes de la FAO, pour donner une perspective générale de l'état des connaissances relatives aux investissements récents, leurs impacts et leurs implications politiques, ce qui servira de point de départ pour des actions ultérieures dans le domaine.

Ci-joint, l'ordre du jour de la réunion.

Réunion Parallèle – Les Investissements directs dans l'agriculture en Afrique.

PROGRAMME PROVISOIRE

- 09h00** Discours d'accueil par des représentants du gouvernement de la république angolaise et de la FAO et présentation des objectifs de la réunion parallèle sur les investissements étrangers directs dans l'agriculture en Afrique (FAO)
- 09h30** Présentation des principaux enjeux des investissements directs dans l'agriculture en Afrique sur la base d'une synthèse des études de cas nationaux d'investissements récents dans le secteur de l'agriculture en Afrique (FAO).
- 09h50** Présentation des principes de base pour un code de conduite volontaire pour des investissements responsables dans l'agriculture. (FAO).
- 10h00** Discussions en panel : Un groupe de 4 ou 5 experts feront des exposés d'environ 10 minutes chacun sur des sujets spécifiques relatifs aux investissements étrangers directs dans l'agriculture, Président FAO. Membres potentiels du groupe :....
- 11h00** Discussion en plénière avec les participants et le groupe d'experts (Il se peut que nous demandions à d'autres participants pré-CRA de préparer un ensemble de questions pertinentes pour animer les débats).
- 11h45** Conclusions – Les enjeux et les recommandations sur la formulation du code de conduite, les domaines prioritaires pour une recherche ultérieure et les conclusions en matière de politiques.
- 12h00** Clôture.